



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

09 Octobre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 09 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN92 N° 2020-012	07.10.2020	Arrêté relatif à la composition du comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine.	3

**La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Secrétariat général

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
- VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 6 décembre 2018,
- VU l'arrêté rectoral du 21 décembre 2018 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
- VU l'arrêté 3 septembre 2020 portant composition du comité technique spécial départemental des Hauts de Seine,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2020-005 du 3 septembre 2020 sont abrogées.

Article 2 : La composition du comité technique spécial départemental des Hauts de Seine est fixée comme suit :

• **Représentants de l'administration :**

Mme Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,
Mme Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,

La Directrice académique est assistée en tant que de besoin par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CTSD.

• Représentants des personnels :

Titulaires

- | | |
|--|--|
| 1) au titre de la FSU : | Mme Elisa RADUCANU
Mme Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS
Mme Christel GIROUD
Mme Ruth RIEUX
M. Julien BEAUSSIER |
| 2) au titre de Force ouvrière FNEC FP : | Mme Julie FAUREL |
| 3) au titre de la CGT Educ'action : | M. Maxime POUVREAU |
| 4) au titre de l'UNSA Éducation : | M. David PLANCHE |
| 5) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP CGT : | M. Sébastien PORCHER |
| 6) au titre du SGEN-CFDT : | M. Jean-Yves BERNARD |

Suppléants

- | | |
|--|---|
| 1) au titre de la FSU : | M. Pascal HOUDU
Mme Isabelle GENTY
M. Eric RACOFIER
Mme Geneviève ROYER
M. Marian PETITFILS |
| 2) au titre de Force ouvrière FNEC FP : | M. Aladin PETITE |
| 3) au titre de la CGT Educ'action : | M. Jean GRIMAL |
| 4) au titre de l'UNSA Éducation : | M. Julien AUTRET |
| 5) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP CGT : | Mme Claire ROUBEAU-LE FOUEST |
| 6) au titre du SGEN-CFDT : | M. Laurent DEBOVES |

Article 3 : La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 7 octobre 2020



Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>